



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
29 avril 2009  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle 2009**

26 mai-5 juin, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP-Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des nations unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban**

Assistance proposée du FNUAP (montant indicatif) : 10 millions de dollars des États-Unis, dont 5,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 4,5 millions sur des modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2010-2014)

Cycle d'assistance : Troisième

Catégorie selon la décision 2007/42 : B

**Assistance proposée par domaine de base du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Droits et santé en matière de procréation	3,0	2,5	5,5
Population et développement	1,0	1,0	2,0
Égalité des sexes	1,0	1,0	2,0
Coordination du programme et assistance	0,5	–	0,5
<b>Total</b>	<b>5,5</b>	<b>4,5</b>	<b>10,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. La population du Liban comptait 3,76 millions habitants en 2004. De 1975 à 2005, le taux annuel de croissance de la population était de 1,3 %. Le taux de fécondité total est de 1,9 enfant par femme. Environ 37 % de la population sont âgés de moins de 20 ans et 7,4 % ont 65 ans ou plus. Près de 24 % des femmes de 35 à 39 ans n'ont jamais été mariées, un pourcentage record dans la région arabe. Des études indiquent des signes d'activité sexuelle précoce parmi les jeunes.

2. Le Liban est un pays à revenu moyen. Le pourcentage des ménages pauvres est passé de 30,9 % en 1998 à 24,6 % en 2004. Parmi ceux-ci, le pourcentage de personnes vivant en situation de pauvreté extrême a baissé de 6,8 % en 1998 à 5,2 % en 2004. Il existe cependant des disparités sociales et économiques. La pauvreté sévit également en milieu urbain.

3. Il subsiste des problèmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, malgré des progrès dans ce domaine. Environ 83 % des femmes sont alphabétisées et les taux d'inscription à l'école sont comparables à tous les niveaux. Toutefois, l'accès des femmes libanaises à la prise de décision et leur participation à la vie politique sont limités.

4. Le Liban n'a pas encore levé toutes ses réserves concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et les lois familiales sont discriminatoires à l'égard des femmes. Bien que le nombre des victimes de violence sexiste ayant réclamé de l'aide ait augmenté, les femmes demandent rarement une protection, que ce soit sous forme juridique ou autre. Le pays manque de systèmes d'orientation et de protection. En outre les barrières culturelles découragent le signalement de cas de violence sexiste.

5. Les défis en matière de développement sont dus notamment aux conflits internes et externes permanents qui se traduisent par la destruction des infrastructures, le déplacement de la population à l'intérieur du pays et la perte de vies humaines.

6. Les dépenses publiques dans le secteur social sont modérées: environ 12 % du produit intérieur brut sont attribués au secteur de la santé. Le taux de prévalence de la contraception est estimé à 58 % et 34 % des femmes en âge de procréer utilisent des contraceptifs modernes, principalement des dispositifs intra-utérins, la pilule et des préservatifs. Près de 96 % des femmes enceintes ont reçu des soins médicaux pendant leur grossesse et les accouchements assistés représentent environ 98 % du total. Toutefois, 52 % seulement des femmes bénéficient de soins postnataux. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 104 décès par 100 000 naissances vivantes en 1996 à 86,3 en 2004. Près de 34 % des femmes enceintes souffrent d'une ou plusieurs complications, notamment de fausses couches. La morbidité maternelle est prévalente.

7. Si le taux de prévalence du VIH est faible, les conditions sont réunies pour une propagation potentielle de l'épidémie de SIDA, en particulier dans les populations vulnérables. Le nombre cumulé des cas rapportés de VIH/SIDA est de 1 172 en novembre 2008, 16,9 % des personnes contaminées étant âgées de moins de 30 ans.

8. Les jeunes constituent une population à haut risque au Liban. La consommation de drogue serait courante, mais il n'y a pas de données nationales. La santé mentale constitue aussi un problème urgent parmi les jeunes.

## II. Enseignements tirés de la coopération passée

9. Le deuxième programme d'aide (2002-2006) a été prolongé jusqu'à fin 2009. Il visait: (a) à renforcer les informations et les services de santé reproductive, en particulier dans les régions mal desservies, avec une attention particulière accordée aux jeunes; et (b) à soutenir l'intégration de la dynamique du développement et de la population dans les stratégies et politiques sectorielles, en mettant l'accent sur la collecte de données et la sensibilisation.

10. Les succès remportés dans le domaine de la santé reproductive sont notamment le renforcement de la capacité des prestataires de service et des responsables, obtenus en améliorant les outils normatifs de contrôle de la qualité et en assurant la fourniture continue de produits de santé reproductive. Le programme a utilisé un réseau de pairs pour diffuser des messages de santé reproductive culturellement sensibles à un grand nombre de jeunes. Il a été très difficile de s'occuper des besoins en matière de santé reproductive pendant la guerre de juillet 2006.

11. En ce qui concerne la population et le développement, des enquêtes et des études ont été effectuées dans le cadre du programme, notamment concernant l'impact de la guerre de 2006 sur les populations vulnérables. Ces enquêtes et études ont fourni des données et des indications pour l'élaboration des politiques et la sensibilisation. Les meilleures pratiques ont notamment consisté à intégrer des liens entre la population et le développement dans les programmes de cours universitaires.

## III. Programme proposé

12. Le programme proposé reflète l'analyse reprise dans l'évaluation commune du pays et les priorités nationales identifiées dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2010-2014, et le plan stratégique 2008-2011 du FNUAP. Le programme contribuera aux efforts du Gouvernement, selon les priorités des politiques et plans nationaux. Le programme privilégiera le partenariat, la coordination et la programmation conjointe avec les Nations Unies. Il s'attaquera en outre à la situation volatile et complexe au Liban. Le bureau du pays élaborera un plan de préparation aux situations d'urgence, aligné sur le plan d'intervention de l'équipe de pays des Nations Unies, pour compléter les plans de préparation aux situations d'urgence des organisations partenaires des Nations Unies. Le programme proposé compte trois volets: (a) droits et santé en matière de procréation; (b) population et développement; et (c) égalité des sexes.

### *Droits et santé en matière de procréation*

13. Le résultat de ce volet est le suivant: accès accru et utilisation de services de qualité en matière de santé, d'eau et d'assainissement, en particulier dans les régions mal desservies, avec une attention particulière accordée aux groupes vulnérables. Ce résultat sera atteint à l'aide de deux produits.

14. Produit 1: des produits et services de santé reproductive complets, de qualité et tenant compte des disparités entre les sexes sont en place et accessibles. La santé reproductive constitue le principal élément du programme, qui renforcera l'accès à des services de qualité et l'utilisation de ces derniers dans les régions mal desservies, en ce qui concerne: (a) la mortalité et la morbidité maternelles; (b) les

besoins non satisfaits en matière de planning familial; (c) les maladies sexuellement transmissibles; et (d) la santé mentale. Le programme se concentrera aussi sur l'amélioration de la santé reproductive dans les situations de crise et d'urgence.

15. En outre, le programme donnera la priorité aux initiatives axées sur les soins obstétricaux d'urgence et les soins néonataux en vue: (a) d'atteindre une masse critique de personnel qualifié; (b) de soutenir les efforts visant à développer un réseau systématique de services de base et complets d'obstétrique d'urgence et de soins néonataux; et (c) de fournir l'équipement et des produits de santé reproductive. Le programme soutiendra un système informatique de gestion logistique, un système d'approvisionnement et le renforcement de la capacité nationale. Le programme renforcera également la capacité du Ministère de la santé publique et d'autres partenaires nationaux pour la programmation de la santé reproductive dans les situations d'urgence et post-conflit.

16. Produit 2: connaissances, informations et services améliorés pour les jeunes, avec une insistance sur la mobilisation sociétale et communautaire, le dialogue stratégique et la sensibilisation concrète. Le programme soutiendra les Ministères concernés et les organisations de la société civile pour désigner et mettre en place des installations sanitaires adaptées aux jeunes, et diffuser des connaissances et des informations sur la santé reproductive. Une stratégie de communication visant à changer les comportements soutiendra les collectivités pour répondre aux besoins en matière de santé et droits reproductifs et sexuels des jeunes, afin de réduire les comportements à haut risque.

17. Le FNUAP: (a) appuiera une analyse de la situation, avec examen juridique des problèmes de développement auxquels les jeunes sont confrontés; (b) s'efforcera d'améliorer la base des ressources à investir dans les jeunes; (c) examinera les possibilités d'inscrire les problèmes des jeunes à l'ordre du jour du développement; et (d) accroîtra la participation des jeunes aux dialogues nationaux et aux processus de planification, de mise en œuvre et de suivi du développement.

18. Le programme appuiera et mènera des mesures de sensibilisation, ciblant les médias, les organisations confessionnelles, les parlementaires et les réseaux communautaires. Il développera et mettra en œuvre un cadre holistique et multisectoriel pour assurer que les jeunes aient accès aux avantages du développement et bénéficient de leurs droits. Le programme s'efforcera d'autonomiser les jeunes et de renforcer leur participation au développement, notamment en renforçant et en élargissant le réseau d'éducation des jeunes par leurs pairs.

#### *Population et développement*

19. Le résultat de ce volet est le suivant: un cadre politique et institutionnel renforcé pour développer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique équitable. Ce résultat sera atteint à l'aide de deux produits.

20. Produit 1: un système d'information intégré est développé et fonctionne pour formuler, assurer le suivi et évaluer les politiques au niveau national et sous-national, avec une attention particulière accordée aux situations d'urgence. Le programme renforcera la capacité et les institutions nationales, y compris dans les situations d'urgence, en vue: (a) de produire, d'analyser et d'utiliser des données

désagrégées au niveau national, régional et sectoriel; (b) de soutenir l'analyse et l'utilisation des données; (c) d'entreprendre des études approfondies axées sur les politiques; (d) d'améliorer le système informatique de gestion et autres systèmes, notamment en matière de santé, d'égalité des sexes et de violence sexiste; et (e) de soutenir les enquêtes de population à grande échelle et l'élaboration d'une base de données de suivi.

21. Produit 2: capacité accrue d'utiliser les données afin d'intégrer la dynamique de la population, les questions de santé reproductive et d'égalité des sexes dans les processus de planification du développement et de suivi, au niveau national, sectoriel et local. Le programme renforcera la capacité des mécanismes existants et nouveaux en matière: (a) d'analyse des politiques, de recherche, de calcul des coûts et d'intégration de la dynamique de la population, des principes de droits humains et d'égalité entre les sexes dans la planification du développement, le suivi et l'évaluation; et (b) de renforcement des compétences de santé et droits reproductifs, et d'égalité des sexes, y compris dans les situations post-conflit.

22. Le programme soutiendra les processus nationaux et sectoriels de planification du développement pour refléter les liens entre l'égalité des sexes, la population et le développement, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

#### *Égalité des sexes*

23. Ce volet compte deux résultats et deux produits. Les résultats sont: (a) l'intégration de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes et des adolescentes dans la législation, les politiques, les stratégies, les plans et les interventions au niveau national et sectoriel; et (b) l'amélioration de la prévention, de la réponse et de la protection des victimes de violence sexiste, au niveau national.

24. Produit 1: capacité technique et institutionnelle accrue des mécanismes nationaux, des institutions nationales et des cadres stratégiques et de politique, en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes. Le FNUAP soutiendra les institutions nationales et les groupes de la société civile pour améliorer, adapter et rendre opérationnelle la stratégie nationale pour les femmes. Le programme appuiera un processus de planification stratégique pour entamer, maintenir et assurer le suivi de l'intégration d'une démarche antisexiste par le biais d'audits, d'analyses, de la planification et de la préparation des budgets sexospécifiques au niveau national et sectoriel, en faisant appel à des correspondants pour les questions liées aux différences sexuelles dans les secteurs concernés. Une analyse de la situation fera apparaître les dimensions socioculturelles et les difficultés juridiques pour s'attaquer aux inégalités entre les sexes et aux droits des femmes et des jeunes filles. Le programme entamera et soutiendra un débat national concernant les priorités identifiées dans le domaine de l'égalité des sexes.

25. Produit 2: conscience accrue, sensibilisation concrète et dialogue concernant les actions pour améliorer les cadres institutionnels et juridiques, ainsi que les systèmes destinés à protéger les victimes, prévenir et répondre à la violence sexiste, en appliquant une perspective relatives aux droits humains, y compris dans les situations d'urgence et d'après urgence. Le FNUAP soutiendra des initiatives pour lutter contre la violence sexiste, en particulier dans les situations de conflit et post-

conflit. Le programme améliorera et rendra opérationnelle les plans d'action multisectoriels dans les secteurs, services et systèmes concernés, et dans les mécanismes institutionnels connexes.

26. Le FNUAP et le Gouvernement procéderont à une évaluation et une analyse de la situation pour discerner les dimensions socioculturelles et les questions de droits de l'homme liées à l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste, pour identifier les contraintes juridiques et sociales à la mise en place de systèmes de protection et s'y attaquer. Les conclusions seront utilisées pour: (a) accroître la conscience de la collectivité; (b) développer des campagnes de sensibilisation; et (c) constituer des réseaux et des alliances.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

27. Le programme de pays procédera selon les modalités nationales d'exécution et de mise en œuvre, et appliquera la méthode harmonisée de transfert de fonds par coordination avec d'autres organisations des Nations Unies. Le FNUAP et le Gouvernement procéderont à des examens annuels du programme, des examens à mi-parcours et en fin de parcours, ainsi qu'à des évaluations dans le cadre du plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le bureau de pays du FNUAP utilisera des outils et des plans de suivi et d'évaluation annuelle pour surveiller l'état d'avancement de chaque produit.

28. Le bureau de pays au Liban compte un directeur de pays non-résident basé au Caire, en Égypte, un représentant adjoint, des membres du personnel de projet national et des membres du personnel adjoint. Dans le cadre de la typologie approuvée du bureau du pays, le FNUAP consacra des fonds du programme à six membres du personnel administratif et de programme, pour appuyer la mise en œuvre du programme. Le bureau régional des États arabes au Caire, en Égypte, fournira le soutien technique et de programme.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Liban

<p><b>Priorité nationale:</b> croissance économique supérieure et indicateurs sociaux améliorés, notamment la création d'emploi et la réduction des inégalités régionales.</p> <p><b>Résultats du PNUAD:</b> pour 2014, le statut socioéconomique des groupes vulnérables et leur accès aux moyens de subsistance durables et aux services sociaux élémentaires de qualité sont améliorés, dans un cadre cohérent de politique qui réduit les disparités régionales.</p>				
Volet du programme	Résultats, indicateurs, état des lieux et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, état des lieux et objectifs du programme de pays	Partenaires	Ressources indicatives par volet du programme
Droits et santé en matière de procréation	<p><u>Résultat:</u> accès accru à et utilisation de services de qualité en matière de santé, d'eau et d'assainissement, en particulier dans les régions mal desservies, avec une attention particulière accordée aux groupes vulnérables.</p> <p><u>Indicateurs de résultat:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble de services essentiels de santé reproductive, intégré dans les plans de travail annuel du Ministère de la santé publique.</li> <li>• Caution du système de sécurité des produits de santé reproductive.</li> <li>• Augmentation de 1 % de l'allocation annuelle de ressources pour la santé et la santé reproductive dans le budget national.</li> <li>• Accès aux informations et services de santé reproductive dans 85 % des points de prestation de service dans les régions mal desservies, soutenues par le programme.</li> <li>• Augmentation des</li> </ul>	<p><u>Produit 1:</u> des produits et services de santé reproductive complets, de qualité et tenant compte des disparités entre les sexes sont en place et accessibles.</p> <p><u>Indicateurs de produit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion des soins obstétriques d'urgence et néonataux, ainsi que des soins pour les conséquences des avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, dans les outils réglementaires, les systèmes d'orientation du programme et la stratégie de santé reproductive.</li> <li>• Au moins 85 % des professionnels de la santé visés sont capables d'identifier les cas nécessitant des soins obstétriques et néonataux d'urgence.</li> <li>• Tous les cas d'urgence obstétriques et néonataux sont orientés vers un niveau supérieur de soins.</li> <li>• Le plan de préparation et de réponse aux urgences en matière de santé reproductive est en place.</li> <li>• Soixante à 70 % des points de prestation de services fournissent un vaste ensemble intégré de santé reproductive dans les régions ciblées.</li> <li>• Un système de sécurité des produits et de santé est opérationnel, avec un plan triennal.</li> <li>• Le système de notification trimestriel de l'état du stock du planning familial est en place.</li> </ul> <p><u>Produit 2:</u> connaissances, informations et services améliorés pour les jeunes, avec insistance sur la mobilisation sociétale et communautaire, le dialogue stratégique et la sensibilisation concrète.</p> <p><u>Indicateurs de produit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de critères et protocoles pour fournir et orienter les jeunes vers des services de santé adaptés aux jeunes.</li> </ul>	<p>Centre de recherche et développement éducationnel; Ministères concernés; municipalités; programme national contre le SIDA; commissions parlementaires; points de prestation de service</p> <p>Organisations des Nations Unies</p> <p>Académie; société civile; responsables locaux; organisations confessionnelles; associations médicales; parents; secteur privé; écoles; réseau de jeunes</p>	<p>5,5 millions de dollars des États-Unis</p> <p>(3 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions sur d'autres ressources)</p>

	<p>services de santé reproductive de qualité et renforcement de la capacité institutionnelle pour répondre aux besoins connexes dans les situations humanitaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Au moins 15 installations de santé adaptées aux jeunes proposent un ensemble complet de services de santé reproductive.</li> <li>● Les jeunes de 12 à 18 ans connaissent au moins trois mesures de prévention pour assurer la santé reproductive.</li> <li>● Au moins 20 collectivités soutiennent les informations et services pour jeunes et adolescents.</li> <li>● Au moins cinq programmes ou plans sectoriels sont élaborés pour mettre en application la stratégie des droits sexuels et de la santé reproductive des jeunes.</li> <li>● Au moins cinq énoncés de politique sont utilisés pour le dialogue et la sensibilisation.</li> <li>● Au moins cinq réseaux de jeunes et organisations non gouvernementales soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie multisectorielle de santé et des droits sexuels et reproductifs pour les jeunes.</li> <li>● Des mécanismes multisectoriels de coordination et de collaboration sont instaurés et fonctionnent.</li> </ul>		
--	---	--	--	--

<p><b>Priorité nationale:</b> la réconciliation nationale est réalisée et une capacité institutionnelle adéquate est développée pour mettre en œuvre des réformes, avec participation et responsabilité accrues.</p> <p><b>Résultats du PNUAD:</b> pour 2014, les modes de bonne gouvernance, avec focalisation sur le dialogue national et la participation inclusive, ainsi que l'efficacité et la responsabilité ou l'imputabilité du Gouvernement, sont institutionnalisés à tous les niveaux.</p>				
Volet du programme	Résultats, indicateurs, état des lieux et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, état des lieux et objectifs du programme de pays	Partenaires	Ressources indicatives par volet du programme
Population et développement	<p><u>Résultat:</u> un cadre politique et institutionnel renforcé pour développer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique équitable.</p> <p><u>Indicateurs de résultat:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un système d'information intégré est développé et opérationnel.</li> <li>• Les programmes et budgets relatifs à la dynamique de la population, la santé reproductive et l'égalité des sexes sont évalués.</li> <li>• Augmentation du pourcentage de groupes vulnérables ciblés par les politiques sociales et les mécanismes de protection.</li> </ul>	<p><u>Produit 1:</u> un système d'information intégré est développé et fonctionne pour formuler, assurer le suivi et évaluer les politiques au niveau national et sous-national, avec une attention particulière aux situations d'urgence.</p> <p><u>Indicateurs de produit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble opérationnel d'indicateurs nationaux pour assurer le suivi des programmes en matière de population et d'égalité des sexes.</li> <li>• Les protocoles d'intégration, y compris dans les situations d'urgence, sont finalisés et validés.</li> <li>• Le cadre opérationnel pour atteindre et assurer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement est en place.</li> </ul> <p><u>Produit 2:</u> capacité accrue d'utiliser les données afin d'intégrer la dynamique de la population, les questions de santé reproductive et d'égalité des sexes dans les processus de planification du développement et de suivi, au niveau national, sectoriel et local.</p> <p><u>Indicateurs de produit:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 30 professionnels et quatre unités sont formés à l'utilisation des méthodes et outils d'intégration.</li> <li>• Au moins trois plans nationaux et sectoriels intègrent les questions de population, de santé reproductive et d'égalité des sexes.</li> <li>• Au moins cinq énoncés de politique sont élaborés et utilisés pour le dialogue et la sensibilisation concrète.</li> </ul>	Académie; Administration centrale de statistique; Comité interministériel; Ministères concernés; municipalités; organisations non gouvernementales; parlement; instituts de recherche; Organisations des Nations Unies	2 millions de dollars des États-Unis (1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million sur d'autres ressources)

<p><b>Priorité nationale:</b> (a) promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement durable; et (b) renforcer l'État de droit et protéger les droits de l'homme.</p> <p><b>Résultats du PNUAD:</b> pour 2014: (a) les femmes sont davantage autonomisées pour accéder aux sphères sociales, politiques, économiques et juridiques, sur pied d'égalité, afin de réaliser leurs droits; et (b) l'amélioration du suivi et de l'imputabilité permet la mise en application effective des obligations en matière de droits de l'homme et la jouissance des droits de l'homme</p>				
Égalité des sexes	<p><b>Résultat:</b> intégration de l'égalité des sexes et des droits humains des femmes et des adolescentes dans la législation, les politiques, les stratégies, les plans et les interventions au niveau national et sectoriel.</p> <p><b>Indicateurs de résultat:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'égalité des sexes est reflétée dans les priorités nationales.</li> <li>● Le plan d'action national, intégrant les droits de l'homme et l'égalité des sexes, est avalisé par le parlement.</li> <li>● La stratégie revue pour les femmes est avalisée.</li> </ul> <p><b>Résultat:</b> la prévention de la violence sexiste, la réponse à celle-ci et la protection des victimes contre la violence sexiste sont améliorées au niveau national</p> <p><b>Indicateurs de résultat:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Stratégie nationale avalisée</li> <li>● National monitoring system in place</li> <li>● Augmentation du pourcentage dans les plans sectoriels, les programmes</li> </ul>	<p><b>Produit 1:</b> capacité technique et institutionnelle accrue des mécanismes nationaux, des institutions nationales et des cadres stratégiques et de politique, en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes.</p> <p><b>Indicateurs de produit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Au moins deux cadres stratégiques et plans nationaux et sectoriels prévoient l'égalité des sexes et les droits humains des femmes et des jeunes filles.</li> <li>● Au moins trois Ministères ou administrations attribuent des budgets aux activités en matière d'égalité des sexes.</li> <li>● Au moins quatre Ministères ou administrations appliquent des méthodes et outils de généralisation d'une perspective antisexiste.</li> <li>● Les prérogatives et mandats des points de contact pour les mécanismes des femmes et d'égalité des sexes sont soumis pour validation.</li> <li>● Au moins quatre débats nationaux concrets sont menés sur des priorités relatives à l'égalité des sexes et aux droits humains des femmes et des jeunes filles.</li> </ul> <p><b>Produit 2:</b> conscience accrue, sensibilisation concrète et dialogue de politique pour améliorer les cadres institutionnels et juridictionnels, ainsi que les systèmes destinés à protéger les victimes, prévenir et répondre à la violence sexiste, en appliquant une perspective relative aux droits humains, y compris dans les situations d'urgence et d'après urgence.</p> <p><b>Indicateurs de produit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La stratégie nationale et multisectorielle contre la violence sexiste est présentée pour validation.</li> <li>● Le mécanisme de coordination nationale pour la violence sexiste est opérationnel.</li> <li>● Au moins quatre plans et/ou programmes sectoriels sont élaborés pour opérationnaliser la stratégie nationale.</li> <li>● Le système d'information et de suivi de la violence sexiste est en place et opérationnel.</li> </ul>	Académie; partenaires bilatéraux; société civile; organisations confessionnelles; Ministères concernés; municipalités; Commission nationale des femmes libanaises; Organisations des Nations Unies	<p>2 millions de dollars des États-Unis</p> <p>(1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million sur d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination et l'assistance du programme: 0,5 million de dollars des États-Unis à prélever sur les ressources ordinaires</p>

	<p>et services en matière de violence sexiste</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Mise en application de politiques et lois alignées sur les priorités nationales et les instruments des droits de l'homme, notamment la résolution du Conseil de sécurité 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Le réseau et le mécanisme de violence sexiste est en place et entièrement opérationnel.</li><li>● Au moins trois groupes de soutien sont instaurés.</li><li>● Au moins quatre alliances pour le changement sont constituées.</li><li>● Un ou deux changements juridiques sont élaborés et présentés pour approbation.</li></ul>		
--	--	---	--	--